

Stipulations : Bourses de recherche clinique 2026 de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada

Résumé

Dans le but de poursuivre la recherche de nouveaux traitements contre la SLA, de mieux comprendre la maladie et d'améliorer la qualité de vie, il est impératif d'encourager les jeunes chercheurs talentueux à se consacrer à la recherche sur la SLA. Il faut donc offrir aux jeunes médecins une formation spécialisée à la fois en soins cliniques et en recherche sur la SLA afin que le Canada puisse renforcer ses infrastructures cliniques. Cette bourse vise à financer la formation d'appoint d'un clinicien en vue d'acquérir une expertise dans le domaine de la SLA et qu'il puisse alors fournir une expérience/formation en recherche clinique ou fondamentale dans ce domaine.

À propos de Société canadienne de la SLA

La Société canadienne de la SLA travaille à changer ce que signifie vivre avec la sclérose latérale amyotrophique, une maladie implacable et terminale. Ancré et informé dans la communauté canadienne de la SLA, nous répondons au besoin urgent non satisfait de traitements qui ont le pouvoir de changer la vie en investissant dans des recherches de haute qualité qui alimentera la découverte scientifique et en engageant l'industrie, en soutenons une capacité clinique accrue et en plaidant pour un accès à des traitements équitables, abordables et rapides à des thérapies éprouvées. Répondant à un énorme besoin de connaissances, de sensibilisation et d'éducation actuelles et crédibles sur la SLA, nous donnons aux Canadiens atteints de la SLA les moyens de s'orienter dans les réalités actuelles de la SLA, d'être des consommateurs informés sur la SLA, et de plaider efficacement en faveur du changement. En Ontario, nous fournissons des services communautaires directs pour aider les gens à s'orienter dans la SLA. Fondé en 1977, nous sommes un organisme de bienfaisance enregistré dont le travail est soutenu par de généreux donateurs qui partagent notre vision d'un monde sans SLA. www.als.ca/fr/

À propos de la Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada (Brain Canada) est un organisme de bienfaisance national enregistré qui permet et soutient l'excellence, l'innovation et le changement de paradigme de la recherche sur le cerveau au Canada. Depuis plus de deux décennies, Brain Canada défend l'idée que le cerveau est un système unique et complexe présentant des points communs entre les différents troubles neurologiques, les maladies mentales et les toxicomanies, ainsi que les lésions cérébrales et de la moelle épinière. Considérer le cerveau comme un système unique a mis en évidence la nécessité d'une collaboration accrue entre les disciplines et les institutions, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un solide vivier de talents pour rester à la pointe dans le domaine de la recherche sur le cerveau. La vision de Brain Canada est de comprendre le cerveau, dans la santé et la maladie, afin d'améliorer les vies et d'avoir un impact sur la société.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) est une entente novatrice entre le gouvernement du Canada, par l'entremise de Santé Canada, et la Fondation Brain Canada, conçue pour accroître le soutien à la recherche sur le cerveau au nom des Canadiens et pour maximiser l'impact et l'efficacité de ces investissements. Le Fonds soutient les meilleures neurosciences canadiennes, en encourageant la recherche collaborative et en accélérant le rythme des découvertes, afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes souffrant de troubles cérébraux. www.braincanada.ca/fr

Aide financière

- Une bourse d'au plus 200 000 \$ CA sur une période maximale de deux ans.
- Une bourse d'un an de 100 000 \$ CA peut être demandée à condition que la justification appropriée soit incluse.
- Les fonds couvriront uniquement les allocations/salaires, les fonds pour les frais de scolarité devant être inclus. Les candidats doivent présenter un budget décrivant l'aide financière demandée et, lorsqu'il n'y a pas de frais de scolarité, un justificatif doit être inclus.
- En cas de cessation prématurée de la bourse, les fonds inutilisés devront être remboursés à la Société canadienne de la SLA et à la Fondation Brain Canada.

La Société canadienne de la SLA et Brain Canada ne souhaitent pas posséder ou avoir un intérêt direct dans la propriété intellectuelle qui pourrait découler des projets de recherche financés. Le programme de recherche conjoint est entièrement consacré à l'avancement de la compréhension globale de la SLA et d'autres maladies neurologiques, ainsi qu'à la mise au point d'avenues thérapeutiques pour ralentir la progression de la maladie. La Société canadienne de la SLA et Brain Canada appuient les politiques de propriété intellectuelle des institutions hôtes des boursiers où les fonds sont distribués.

Admissibilité

Le demandeur doit : être un citoyen ou résident permanent du Canada, avoir complété un stage de résident menant à une certification (FRCPC ou l'équivalent) en neurologie, en physiatry ou autre spécialité connexe et avoir l'intention de poursuivre une carrière universitaire dans le domaine des maladies motoneurones. Une importance particulière sera accordée aux candidats dont la demande s'accompagne d'une preuve d'offre d'emploi après la bourse.

Il est bien établi que l'on favorise l'excellence, l'innovation et la créativité lorsqu'on accroît l'équité, la diversité et l'inclusion. Dans cet esprit, la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada se font un devoir de promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et encouragent les candidats de parcours diversifiés à participer à ce concours. Cette démarche favorise l'expression de perspectives, approches et expériences diverses, y compris celles de groupes sous-représentés.

Le superviseur du demandeur doit être un clinicien reconnu pour son expertise en matière de soins de la SLA et de recherche dans ce domaine. Pour la durée de la bourse, le stage doit se dérouler dans un établissement canadien et il est recommandé qu'il soit effectué dans un centre médical universitaire

canadien disposant d'un programme multidisciplinaire travaillant activement sur la SLA. Les candidats qui prévoient travailler plusieurs semaines dans des établissements membres du Réseau canadien de la recherche sur la SLA (CALS) autres que leur institution hôte présenteront un intérêt particulier, car le cadre d'activité et de pratiques exemplaires de leur formation sera diversifié.

Cette possibilité de financement vise un travail à temps plein dont la majeure partie est consacrée au stage faisant l'objet de la bourse. La formation clinique doit être fournie par le superviseur proposé. Le lauréat de la bourse travaillera en étroite collaboration avec une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels paramédicaux ainsi que de personnel voué à défense des patients, de personnel de recherche, etc. Son encadrement pourrait être assuré pas plus d'un superviseur, notamment lorsque la formation clinique et la formation en recherche fondamentale sont assurées par des personnes distinctes. La formation en recherche doit se dérouler en même temps que la formation clinique. Si le candidat a déjà terminé sa formation en recherche au moment de présenter sa demande, il devra en fournir la preuve, accompagnée d'un descriptif et d'un justificatif pour étayer sa candidature. Ainsi, lorsque le stage se limite à la formation clinique, le budget du candidat sera ajusté de manière à inclure son salaire, sans les frais de scolarité.

Les candidats qui ne possèdent pas de formation formelle ou de diplôme de recherche devront suivre un programme d'enseignement destiné à acquérir les compétences nécessaires pour accomplir les activités de conception, d'exécution et de collaboration en recherche clinique et fondamentale. Un tel programme doit aboutir à l'obtention d'une certification pertinente, par exemple une maîtrise en santé publique, en épidémiologie clinique ou en neuroscience. Le programme universitaire et clinique doit être adapté de manière à optimiser la formation clinique et de recherche du candidat, et ce, en ayant égard à sa formation antérieure ainsi qu'à ses objectifs pour réaliser ce programme. Exceptionnellement, une formation partagée entre plusieurs établissements peut être envisagée, si elle est justifiée.

Le candidat doit jouer un rôle essentiel dans un projet de recherche ciblant spécifiquement la SLA et doit décrire clairement en quoi consistera sa participation. Ce projet doit donner lieu à une communication présentée lors d'un congrès scientifique ou publiée dans une revue scientifique.

Dates importantes

- | | |
|---|--|
| • Appel de demandes | Le 14 janvier 2026 |
| • Date limite de réception des candidatures | Le 18 février 2026 (13h HNE) |
| • Annonce du lauréat | Avril 2026 |
| • Commencement du financement (au plus tôt) | Le 1 juillet 2026 (début du financement en 2027 peut être demandé par le candidat) |

Processus de demande

Les demandes dûment complétées doivent être soumises par courriel à l'équipe de recherche de la Société canadienne de la SLA (research@als.ca), en un seul fichier PDF, au plus tard le **18 février 2026** à

13 h HNE. Les demandeurs devraient demander un accusé de réception et une confirmation de lecture. Un accusé de réception sera envoyé dès réception du courriel. Veuillez communiquer directement avec l'équipe de recherche de la Société canadienne de la SLA si vous ne recevez pas d'accusé de réception.

Les exigences de mise en forme de la demande sont les suivantes : document de format lettre, marges d'au moins 0,5 pouce ou 1,27 cm, et textes à simple interligne utilisant des polices standard (Calibri-11, Arial-11 ou Times Roman -12). La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. **Les demandeurs ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur demande respecte ces exigences et qu'elle est reçue avant la date limite.**

Veuillez transmettre les sections de la demande dans l'ordre suivant :

- 1) Page couverture
- 2) Lettre de candidature (2 pages maximum)
- 3) Lettre du superviseur proposé (2 pages maximum)
- 4) Explication et justification si aucune formation en recherche n'est prévue (1 page maximum)
- 5) Résumé scientifique (½ page maximum)
- 6) Plan de recherche ou de stage proposé (3 pages maximum)
- 7) Figures et tableaux (facultatif, 1 page maximum)
- 8) Milieu de formation en recherche, y compris le plan de formation dans tout établissement CALS qui n'est pas l'établissement hôte.
- 9) Pourcentage de temps qui sera consacré à d'autres activités (½ page maximum)
- 10) Budget (½ page maximum)
- 11) *Curriculum vitae* du demandeur (aucune limite de pages)
- 12) *Curriculum vitae* du superviseur proposé (4 pages maximum)
- 13) Lettre d'offre d'emploi à l'issue du stage (le cas échéant)
- 14) Lettre d'appui additionnelle (2 pages maximum)

1) Page couverture

À noter : il s'agit d'un formulaire à remplir (document Word) [téléchargeable](#) sur le site web de la Société canadienne de la SLA, qui devra être dûment rempli et signé.

2) Lettre de candidature

Cette lettre permet au demandeur de faire valoir les raisons pour lesquelles sa candidature devrait être retenue. Les sujets pouvant être abordés incluent notamment :

- L'expérience du candidat et son rapport avec cette proposition.
- Les objectifs de recherche et la façon dont le contenu et le milieu de formation y contribueront.
- Les objectifs de carrière du candidat et la façon dont le contenu et le milieu de formation y contribueront.
- L'importance des travaux envisagés dans le cadre de la recherche sur la SLA, et par rapport à la vision de la Société canadienne de la SLA et de Brain Canada.

3) Lettre du superviseur proposé

La lettre du superviseur proposé doit énoncer les raisons qui motivent l'appui du candidat, notamment sa compatibilité avec le programme de recherche, la façon dont le superviseur encadrera le cheminement professionnel du candidat, et en quoi les travaux de recherche et le milieu de formation prépareront le stagiaire à une carrière de chercheur dans le domaine de la SLA.

4) Explication et justification si aucune formation en recherche n'est prévue (le cas échéant)

Si le candidat ne prévoit pas suivre une formation de recherche formelle, il doit fournir une description de sa formation antérieure et/ou un motif qui en justifie l'absence.

5) Résumé scientifique

Résumé scientifique d'environ ½ page expliquant l'hypothèse sur laquelle reposent les travaux, leur justification, leurs objectifs spécifiques et leur portée.

6) Plan de recherche / proposition de stage

Le plan de recherche peut être rédigé en collaboration avec le superviseur proposé, notamment les détails de la formation clinique et de recherche, du programme d'enseignement formel ainsi que du financement offert pour exécuter les travaux proposés (maximum de **TROIS** pages, excluant la bibliographie). Tel qu'énoncé ci-dessous, il est permis de joindre une page supplémentaire présentant des données préliminaires.

7) Figures et tableaux (facultatif)

Il est permis d'ajouter une page supplémentaire pour présenter les figures et/ou les tableaux qui accompagnent le plan de recherche (y compris les données ou renseignements préliminaires étayant sa faisabilité). Cette page ne peut pas être utilisée pour communiquer du texte supplémentaire.

8) Milieu de formation en recherche

La description du milieu de formation peut inclure, entre autres, l'espace, l'équipement et le personnel de soutien offert au candidat, les occasions de perfectionnement professionnel, etc. (le cas échéant). Elle doit aussi inclure une description du plan de formation au sein d'établissements CALS autres que l'établissement hôte au cours du stage.

9) Pourcentage de temps qui sera consacré à d'autres activités

Fournir une répartition du temps consacré aux activités supplémentaires.

10) Budget

Une description du budget pour l'aide financière demandée doit être fournie en utilisant le [modèle](#). Lorsqu'il n'y a pas de frais de scolarité, une justification appropriée de la demande doit être faite.

11) Curriculum vitae du candidat

Le *curriculum vitae* du demandeur doit comprendre les rubriques suivantes : Études et formation; Titres de poste et mentions d'honneur; Activités professionnelles et prix; Publications revues par des pairs; et Présentations orales ou par affiche. Pour les publications avec plus d'un auteur, indiquer la mesure dans laquelle le candidat y a contribué. Veuillez ne pas soumettre le CV commun des IRSC. Aucune limite de pages.

12) Curriculum vitae du superviseur proposé

Le *curriculum vitae* du superviseur doit suivre le modèle de notice biographique des NIH, incluant notamment : Études et formation; Titres de poste et mentions d'honneur; Champ de recherche (un paragraphe); Activités professionnelles et prix; Publications revues par des pairs pertinentes à la demande; et Fonds de recherche (cinq dernières années). Maximum de **QUATRE** pages. Veuillez ne pas soumettre le CV commun des IRSC.

13) Lettre d'offre d'emploi à l'issue du stage

Une importance particulière sera accordée aux candidats dont la demande inclut une preuve qu'un poste leur sera offert à l'issue de leur stage. La Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada tiendront compte de la pertinence du poste par rapport à leur investissement. La Société canadienne de la SLA, la Fondation Brain Canada et les examinateurs sont conscients de la difficulté d'obtenir de telles offres et les candidatures sans offre sont toujours fortement encouragées.

14) Lettre d'appui additionnelle

Pas plus d'une seule lettre d'appui additionnelle doit être envoyée directement à research@als.ca.

Examen de la demande

Les candidatures seront examinées et notées par un comité formé de membres d'établissements CALS et, le cas échéant, par d'autres examinateurs, notamment des membres non cliniciens du Conseil consultatif et médical (CCSM) de la Société canadienne de la SLA et des cliniciens internationaux œuvrant dans le domaine de la SLA. Les examinateurs évalueront la motivation et potentiel professionnel du candidat, la qualité et la faisabilité du projet de recherche proposé, l'expertise et mentorat du superviseur, les qualifications et le milieu de formation du candidat, ainsi que la lettre de recommandation supplémentaire. Toutes les évaluations seront effectuées dans le contexte de l'avancement de la recherche sur la SLA et de la vision de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada.

Les équipes de recherche de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada, ainsi que les PDG et le(s) membre(s) observateur(s) du conseil se réuniront pour s'entendre sur les recommandations de financement avant de les présenter au conseil d'administration.

Le vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA transmettra aux demandeurs les commentaires anonymes des évaluateurs ainsi qu'un résumé des principaux points de discussion, si le projet a fait l'objet d'une discussion approfondie.

Conditions de la bourse

1. Les fonds prendront la forme de versements annuels à l'établissement du superviseur (établissement hôte). Les fonds seront versés sous réserve de l'approbation du comité d'éthique de l'établissement hôte du superviseur, le cas échéant (expériences chez des sujets humains ou des animaux, ou avec des matières dangereuses). À noter : il incombe au superviseur d'obtenir toutes les approbations nécessaires auprès du comité d'éthique des établissements concernés et de les transmettre au vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA. Tout changement notable aux objectifs du projet ou à la répartition du budget doit être préalablement autorisé par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada.
2. Un rapport d'étape annuel doit être fourni. Celui-ci comprend notamment une description des progrès scientifiques et un état financier dressé par l'établissement hôte, à remettre respectivement dans les 30 et 60 jours suivant la date anniversaire du début du projet. Les versements suivants seront effectués dans la mesure où les exigences en matière de reddition de comptes et de progrès scientifiques auront été satisfaites. À noter : le financement pourrait être interrompu ou annulé faute de produire ces rapports dans les délais prévus.
3. Un rapport final doit être remis dans les 60 jours suivant la fin de la bourse. La Société canadienne de la SLA fournira un modèle de rapport au boursier. Les rapports seront examinés par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada.
4. Le financement est assujéti au respect des politiques de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada.
5. Le boursier doit aviser la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada de toute offre concurrente visant une bourse ou un salaire offert par une tierce partie. Dans la mesure du possible, des efforts seront déployés pour permettre un financement collaboratif.
6. L'objectif des bourses est de financer des travaux de recherche qui resteront dans le domaine public. Tous les documents, présentations, résumés scientifiques, etc. doivent mentionner le financement accordé par la Société canadienne de la SLA, le gouvernement du Canada (Santé Canada) et la Fondation Brain Canada. Les boursiers doivent faire de leur mieux pour publier les résultats de leurs travaux et pour souligner l'appui financier offert par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada lors d'événements rapportés par les médias ayant trait

aux travaux financés. Les boursiers doivent transmettre au vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA un exemplaire de tout article ou autre présentation qui s'apprête à être publié. Ils doivent aussi promptement aviser la Société canadienne de la SLA de la tenue de tout événement média associé à leur projet. Celle-ci en avisera à son tour la Fondation Brain Canada.

7. Les boursiers doivent aviser le vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA de tout problème important, manque de ressources, source de financement supplémentaire ou changement au plan de recherche pendant la durée de la bourse. Conformément aux politiques de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada, si le boursier prend congé (congé parental, arrêt de travail pour cause médicale, invalidité prolongée), le versement de la bourse sera interrompu jusqu'à son retour. Cette bourse ne donne pas lieu à un congé payé. Le boursier a droit à des vacances, conformément aux politiques de l'établissement hôte.
8. Afin d'appuyer la mission de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada, les boursiers devront s'engager activement auprès de ces organismes ou en promouvoir la cause lorsqu'on leur en fait la demande.

Questions et renseignements supplémentaires

David Taylor, Ph. D.
Directeur scientifique
Société canadienne de la SLA
180 rue Bloor ouest, bureau 500
Toronto, ON M5S 2V6
Courriel : research@als.ca
Tél. : 416-497-2267, poste 202

Julia Segal, Ph. D.
Gestionnaire principale de programmes
Fondation Brain Canada
1200, avenue McGill College, bureau 1600
Montreal, QC H3B 4G7
Courriel : programs@braincanada.ca